



Des agnelles nées au printemps bien préparées à leur future carrière

Qu'elles soient élevées à l'herbe ou en bergerie, luttées à 8 ou 12 mois, les objectifs en matière de conduite des agnelles sont les mêmes : les préparer à leur future carrière de productrices d'agneaux et de lait.

Élevage des agnelles : les 3 objectifs

- **Assurer la fertilité** à la première mise à la reproduction en atteignant le poids vif plancher correspondant aux deux tiers de leur poids adulte, soit 47 kg pour les races lourdes utilisées en France.
- **Garantir la production laitière** future en limitant la croissance du sevrage à la puberté à 170 g par jour maximum. Au-dessus, le tissu adipeux se dépose en effet dans la mamelle au détriment du tissu excréteur.
- **Les préparer à devenir des ruminants** en leur faisant consommer des quantités importantes de fourrages dès la période de post sevrage.

Une conduite à l'herbe associée à une mise en lutte précoce

Si les agnelles sont destinées à être luttées en milieu d'automne, soit à l'âge de 8 à 9 mois, leur niveau de croissance continue à être soutenu après le sevrage (140 g par jour). Seules celles répondant aux critères de sélection et pesant plus de 25 kg pour un sevrage à 100 jours et 28 kg pour un sevrage à 120 jours sont conservées. Ces dernières sont alors séparées des agneaux de boucherie pour constituer un lot à part. Après le sevrage, elles continuent à pâturer sur des parcelles de bonne qualité, c'est-à-dire avec de l'herbe courte et feuillue.

Les meilleures parcelles sont privilégiées, en particulier les regains et les parcelles neuves car elles présentent aussi l'avantage d'être indemnes de parasites. L'apport de concentré n'est pas indispensable mais souvent nécessaire lors de la période estivale et de manque d'herbe. Une céréale est alors apportée à raison de 300 g par agnelle et par jour. Afin de contrôler le bon développement des agnelles, une pesée au 1^{er} septembre est un bon indicateur. Elles doivent alors peser au moins 36 kg pour espérer atteindre le poids de 47 kg deux mois plus tard.



3 RÈGLES DE BASE POUR LE CHOIX DES AGNELLES

- Le taux de renouvellement : au moins 20 % du troupeau.
 - Conserver uniquement les agnelles qui pèsent plus de 25 kg pour un sevrage à 100 j et plus de 28 kg pour un sevrage à 120 j (allaitement à l'herbe).
 - Des lots d'agnelles homogènes, y compris en matière d'âge : 1 mois et demi maximum entre la plus jeune et la plus âgée.
- Sans oublier le tri sur les index laitiers lorsqu'ils sont disponibles, sur la prolificité et sur l'aspect physique.

Une conduite à l'herbe associée à une mise en lutte plus tardive

Si les agnelles sont destinées à une mise à la reproduction plus tardive, soit à 10/12 mois, les objectifs de croissance à l'herbe après le sevrage sont moindres (de l'ordre de 80 g par jour). Les poids planchers au sevrage sont les mêmes que pour les agnelles luttées plus tôt. Par contre, l'exigence en matière de choix des prairies est moindre et l'apport de concentré ne se justifie qu'en cas de manque d'herbe. À la mi-décembre, lors de la rentrée en bergerie, les agnelles pèsent alors au minimum 40 kg. Une pesée permet de vérifier que les objectifs sont atteints et dans le cas contraire de revoir l'alimentation en bergerie. La ration en concentré fait alors effet de croissance compensatrice.

Pour les agnelles de plus de 40 kg, une ration exclusivement à base de fourrage n'est possible qu'avec des foins de très bonnes qualités, de type regains. Avec un foin de qualité moyenne, un apport de concentré de l'ordre de 400 g par jour reste de mise.

La pesée est un excellent outil pour trier les agnelles puis pour vérifier leur croissance

LES REPÈRES DE POIDS

Période de naissance	Âge à la mise à la reproduction	Poids minimum au sevrage	Pesée de contrôle au 1 ^{er} septembre	Rentrée à la bergerie au 15 décembre	Poids minimum à la mise à la reproduction
Février/mars	8 à 9 mois	25 kg à 100 j 28 kg à 120 j	36 kg		47 kg
Février à avril	10 à 12 mois	25 kg à 100 j 28 kg à 120 j		40 kg	47 kg

Source : Institut de l'Élevage 2014

DES EXEMPLES DE RATIONS POUR DES AGNELLES CONDUITES À L'HERBE

Période de naissance	Âge à la mise à la reproduction	Avant le sevrage	Du sevrage à la mise à la reproduction	Du sevrage à la rentrée en bergerie pour l'hiver	De la rentrée en bergerie pour l'hiver à la mise à la reproduction
Février/mars	8 à 9 mois	Avec ou sans concentré	Si manque d'herbe : 300 g de céréale par agnelle et par jour max.		
Février à avril	10 à 12 mois	Avec ou sans concentré		Si manque d'herbe : 300 à 400 g de céréale par agnelle et par jour	Foin de qualité moyenne + 400 g de concentré (dont 100 g de concentré azoté)

Source : Institut de l'Élevage 2014



© Photo: CIRPO

Une grande sensibilité au parasitisme

Au cours de la première année de pâturage, les agnelles sont particulièrement sensibles au parasitisme car elles ne disposent d'aucune immunité. Seule une parfaite gestion des infestations de ténias, strongles gastro intestinaux et éventuellement des petite et grande douves autorise une bonne valorisation de l'alimentation. Consulter votre technicien et votre vétérinaire.

Une conduite exclusivement en bergerie

Les agnelles nées et élevées en bergerie sont sevrées à 70/80 jours d'âge et sont séparées des agneaux de boucherie dès le sevrage. Seules celles qui répondent aux critères de sélection et pèsent plus de 25 kg sont alors conservées. Dès le sevrage, il est temps de préparer les agnelles à leur future carrière de reproductrice en adoptant une croissance de 100 à 150 g par jour. Ainsi, le concentré continue à être mis à disposition des agnelles à volonté les 15 jours qui suivent le sevrage. Puis il est rationné en limitant les quantités : 500 à 600 g de concentré¹ par agnelle et par jour pour un foin de qualité moyenne (0,6-0,7 UF) ou 400 g pour un foin de bonne qualité (>0,8 UF). Le mode de distribution du fourrage revêt à cette période une importance particulière. Pour favoriser au maximum l'ingestion et développer la panse de l'animal, le fourrage doit impérativement être distribué à

l'auge tous les jours et être aéré. La mise à disposition d'une botte en libre-service est à proscrire.

¹ Du même type que celui utilisé pour les agneaux de boucherie. Source : Institut de l'Élevage 2014



© Photo: jackdelalagune

En bergerie, le concentré est fortement rationné

→ EN RÉSUMÉ

- Trier les agnelles dès le sevrage à partir d'un poids plancher.
- Peser les agnelles à des moments précis afin de contrôler leur développement et corriger l'alimentation si nécessaire.
- Bien contrôler le parasitisme.

Pour en savoir plus : www.reconquete-ovine.fr

FICHES TECHNIQUES : « Des agnelles nées en été et en automne bien préparées à leur future carrière » et « Analyser les résultats de coproscopie ». VIDÉOS : « La conduite des agnelles de renouvellement » en 3 épisodes.

Fiche réalisée à partir des résultats d'une étude qui bénéficie des soutiens financiers de FranceAgriMer et du ministère de l'agriculture de l'alimentaire et de la forêt sur des fonds CASDAR.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 05 55 00 40 37 ou laurence.sagot@idele.fr
- Sites internet :
www.reconquete-ovine.fr / www.idele.fr

12/2014. Document réalisé avec le soutien financier de :

